



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

Département SNIA-Ouest
Unité instruction servitudes aéronautiques

Nos réf. : N° 2021/3550
Vos réf. : Votre courrier du 02/12/2021
Affaire suivie par : Thierry BAILLOUX
snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 02 28 09 27 10

Bouguenais, le

07 JAN. 2022

DDTM 85
Monsieur Christophe CAILLE

Objet : PC08519121Y0250 - Centrale solaire au sol – La Roche-sur-Yon (85)

Par courriel cité en référence, vous nous adressez pour avis, un dossier de permis de construire ci-dessus référencé pour l'implantation d'une centrale solaire au sol, d'une surface et d'une hauteur non précisées, sur des terrains situés sur la commune de La Roche-sur-Yon.

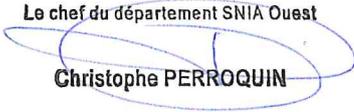
Je vous informe que ce projet est couvert par les servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de La Roche-sur-Yon-Les Ajoncs. La hauteur libre (51 mètres) entre le site des travaux et la cote des servitudes permet de constater que les règles de dégagement seront respectées.

De plus, ce projet étant situé à plus de 3 kilomètres de toute piste d'aérodrome ou d'hélistation, il ne constituera aucune gêne visuelle pour les pilotes, conformément à notre « Note d'Information Technique relative aux installations des panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes » du 27 juillet 2011.

En conséquence, j'émet un **avis favorable** au titre de ces servitudes.

Dans le cas où l'utilisation d'un engin de levage d'une hauteur supérieure aux panneaux à construire, serait nécessaire à la réalisation de ce projet, vous devrez soumettre au SNIA-O pôle de Nantes, au moins un mois avant les travaux, un dossier de demande à l'aide du formulaire joint à ce courrier.

Le chef du département SNIA Ouest


Christophe PERROQUIN

PJ : Formulaire grue SNIA-O